



Droit de la caf pour une étrange

Par **enkeleda22**, le **22/01/2016** à **13:24**

Bonjour, je suis en territoire français du puis septembre 2012, marie avec un français ça fait 1 ans.

J'ai eu le droit de un titre de séjour(carte de séjour temporaire).J'ai un petit garçon 5 ans qui cette dernier est autiste est reconnue de MDPH en 2013, et enceint de 5 mois.je voudrais savoir si j'ai le droit pour location familial je ne comprend pas pourquoi la caf ne me verse pas le location de mon fils qui est reconnue par la MDPH le AEAH,,ils me dis de mettre le dosie sur le non de mon marie .. (le problème c'est que y manque de papie et que mon cher marie ne veux pas me donne). es que avec un titre de séjour temporaire vie prive et familiale on a le droit pour location familiale ?? es que la caf va me rembourse le AEAH de mon fils du puis 2013 ?? es que je vais gagne la prime pour mon bebe?? si'l vous plais pouvais vous me aide je suis perdu est je sais pas quoi faire...

merci